



droit du CA ou assemblée générale ou extraordinaire

Par **Rorogrognon**, le **25/08/2021** à **10:59**

Bonjour,

Nous sommes une association de séniors en petite ville. Le conseil d'administration a voté pour le départ de notre présence de l'association Génération Mouvement qui ne nous amène rien à notre niveau.

Question: doit on tenir une assemblée générale ou même extraordinaire pour entériner le vote du CA?

Merci de votre réponse.

Par **morobar**, le **25/08/2021** à **11:55**

Bonjour,

Impossible de répondre sans connaître les statuts de l'association et entre autres les pouvoirs du CA et du Président.

Mais la réponse est certainement pas besoin d'une AG.